

DEC 16/2021

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2020/2021

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 17 septembre 2021

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 17 septembre 2021

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition de virement de crédits n° DEC 16/2021 à l'intérieur de la section III
- Commission - du budget général pour l'exercice 2021

E 16071

**Bruxelles, le 14 septembre 2021
(OR. en)**

11808/21

FIN 685

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Monsieur Johannes HAHN, membre de la Commission européenne
Date de réception:	14 septembre 2021
Destinataire:	Madame Irena DRMAŽ, présidente du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 16/2021 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2021

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 16/2021.

p.j.: DEC 16/2021



BRUXELLES, LE 14/09/2021

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2021
SECTION III - COMMISSION TITRES: 14, 15

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 16/2021

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 1420 Projets pilotes, actions préparatoires, prérogatives et autres actions

POSTE - 14 20 03 01 Subventions au titre de l'assistance macrofinancière (AMF)	CE	-51 400 000,00
	CP	-21 000 000,00

DU CHAPITRE - 1502 Instrument d'aide de préadhésion (IAP III)

POSTE - 15 02 02 02 Transition vers les règles de l'Union	CE	-17 635 655,43
---	----	----------------

POSTE - 15 02 99 01 Achèvement des instruments d'aide de préadhésion précédents (antérieurs à 2021)	CP	-25 000 000,00
---	----	----------------

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 1403 Aide humanitaire

ARTICLE - 14 03 01 Aide humanitaire	CE	69 035 655,43
	CP	46 000 000,00

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

14 20 03 01 - Subventions au titre de l'assistance macrofinancière (AMF)

b) Données chiffrées à la date du 02/09/2021

	CE	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	56 449 042,00	26 000 000,00
2 Virements	-4 560 883,00	-4 560 883,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	51 888 159,00	21 439 117,00
4 Crédits déjà utilisés	227 200,00	217 440,00
5 Crédits disponibles (3-4)	51 660 959,00	21 221 677,00
6 Prélèvement proposé	51 400 000,00	21 000 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	260 959,00	221 677,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	91,06 %	80,77 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 02/09/2021	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Au vu de l'état actuel des opérations d'assistance macrofinancière (AMF), aucune nouvelle opération d'AMF comportant une subvention ne se concrétisera cette année, ce qui signifie que 51,4 millions d'EUR en crédits d'engagement et 21 millions d'EUR en crédits de paiement peuvent être mis à disposition à partir de la ligne budgétaire relative aux subventions AMF pour couvrir les besoins urgents relevant de la rubrique 6. La perspective de conclusion de nouvelles opérations d'AMF en faveur de l'Arménie et de la Moldavie, toutes deux éligibles à une subvention AMF, qui aurait pu être envisagée en 2021, est repoussée jusqu'en 2022.

En conséquence, la Commission propose que 51,4 millions d'EUR en crédits d'engagement et 21 millions d'EUR en crédits de paiement soient virés sur la ligne 14 03 01 (Aide humanitaire) afin de faire face à la crise en Afghanistan.

I.2

a) Intitulé de la ligne

15 02 02 02 - Transition vers les règles de l'Union

b) Données chiffrées à la date du 02/09/2021

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	100 000 000,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	100 000 000,00
4 Crédits déjà utilisés	0,00
5 Crédits disponibles (3-4)	100 000 000,00
6 Prélèvement proposé	17 635 655,43
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	82 364 344,57
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	17,64 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 02/09/2021	17 635 655,43
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Compte tenu du montant actuel des recettes affectées provenant des recouvrements qui concernent l'aide de préadhésion (programme spécial d'adhésion pour l'agriculture et le développement rural - SAPARD pour la Roumanie et instrument de préadhésion pour le développement rural - IPARD I pour la Turquie, la Croatie et la Macédoine du Nord), un montant de 17,6 millions d'EUR en crédits d'engagement, issu de la ligne «Transition vers les règles de l'Union» de l'instrument d'aide de préadhésion, peut être mis à disposition afin de couvrir les besoins urgents relevant de la rubrique 6.

En conséquence, la Commission propose que 17,6 millions d'EUR en crédits d'engagement soient virés sur la ligne 14 03 01 (Aide humanitaire) afin de faire face à la crise en Afghanistan.

I.3

a) Intitulé de la ligne

15 02 99 01 - Achèvement des instruments d'aide de préadhésion précédents (antérieurs à 2021)

b) Données chiffrées à la date du 02/09/2021

	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	1 817 057 815,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	1 817 057 815,00
4 Crédits déjà utilisés	954 656 280,09
5 Crédits disponibles (3-4)	862 401 534,91
6 Prélèvement proposé	25 000 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	837 401 534,91
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	1,38 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	91 312 639,82
2 Crédits disponibles à la date du 02/09/2021	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00 %

d) Justification détaillée du prélèvement

Compte tenu de l'utilisation des recouvrements provenant de l'aide de préadhésion passée et du fait qu'à cette époque de l'année, les besoins finaux en paiements pour 2021 peuvent être estimés de manière plus précise, un montant de 25 millions d'EUR en crédits de paiement, issu de la ligne «Achèvement des instruments d'aide de préadhésion précédents (antérieurs à 2021)» peut être mis à disposition afin de couvrir les besoins urgents relevant de la rubrique 6.

En conséquence, la Commission propose que 25 millions d'EUR en crédits de paiement soient virés sur la ligne 14 03 01 (Aide humanitaire) afin de faire face à la crise en Afghanistan.

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

14 03 01 - Aide humanitaire

b) Données chiffrées à la date du 02/09/2021

	CE	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	1 416 512 450,00	1 820 000 000,00
2 Virements	314 000 000,00	324 000 000,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	1 730 512 450,00	2 144 000 000,00
4 Crédits déjà utilisés	1 593 130 000,00	1 732 644 169,34
5 Crédits disponibles (3-4)	137 382 450,00	411 355 830,66
6. Renforcement demandé	69 035 655,43	46 000 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	206 418 105,43	457 355 830,66
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	4,87 %	2,53 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	154 184,80	7 514,62
2 Crédits disponibles à la date du 02/09/2021	141 184,80	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	8,43 %	100,00 %

d) Justification détaillée du renforcement

La situation humanitaire imputable à la crise en Afghanistan se détériore de façon dramatique, appelant d'urgence une réaction visant à éviter des conséquences plus désastreuses encore.

Avant même la crise actuelle, le conflit en cours, l'insécurité, l'extrême sécheresse et la pandémie de COVID-19 étaient à l'origine de souffrances et de déplacements de population à grande échelle en Afghanistan et dans la région. La prise de Kaboul par les talibans le 15 août a ajouté une strate de complexité supplémentaire. Tandis que la situation demeure mouvante et que le futur modèle de gouvernance de l'Afghanistan reste indéterminé, il est évident que les besoins humanitaires vont considérablement augmenter, en raison du contrôle exercé par les talibans sur la fourniture des services de base, des déplacements massifs intérieurs et transfrontaliers et de la suspension attendue d'au moins une partie de l'aide au développement destinée au pays. À la mi-août 2021, plus de 550 000 personnes avaient été déplacées à l'intérieur du pays. Il est à prévoir que leur nombre va fortement augmenter.

Les Nations unies sont en train d'élaborer un addendum au plan de réponse humanitaire, et plusieurs agences ont déjà lancé des appels en faveur de l'Afghanistan et de la région, dont le Programme alimentaire mondial (200 millions d'USD nécessaires de septembre à décembre 2021 en Afghanistan) et le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (131 millions d'USD dans le cadre d'un plan régional interagences de 299 millions).

Les besoins sont nettement supérieurs à ce qu'il était prévu de financer avec les ressources rendues disponibles par la décision mondiale de la Commission relative à l'aide humanitaire en 2021 (32 millions d'EUR) et le complément qui en résulte provenant de la réserve de solidarité et d'aide d'urgence mobilisée par le virement DEC 12/2021 (25 millions d'EUR). La Commission propose donc d'accroître son soutien de 70 millions d'EUR supplémentaires en crédits d'engagement.

La Commission a déterminé des montants de 69 millions d'EUR en crédits d'engagement et de 46 millions d'EUR en crédits de paiement qu'elle propose de redéployer à partir de la ligne des subventions au titre de l'assistance macrofinancière et de la ligne de l'instrument d'aide de préadhésion afin de faire face à la crise en Afghanistan. Un montant supplémentaire de 1 million d'EUR proviendra de l'instrument d'aide humanitaire.

Les fonds seront requis pour la ligne consacrée à l'aide humanitaire (14 03 01). Au 31 août, le taux d'exécution global pour les crédits inscrits au chapitre 14 03 (Aide humanitaire) était de 92,3 % pour les crédits d'engagement et de 80 % pour les crédits de paiement.